



Squash Romandie

Interclubs

2009/2010

RÈGLEMENT

À lire attentivement - Le règlement est susceptible d'être modifié de saison en saison.

1. DÉNOMINATION

Les compétitions auront pour dénomination « Squash Romandie Interclubs ».

2. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS

Les championnats seront organisés par les Administrateurs de Squash Romandie.

3. INSCRIPTIONS

Des formulaires de demande d'inscription d'équipes seront expédiés à chaque club et devront être retournés à Squash Romandie **avant le 15 août 2009 à 17 heures**.

Il n'y a pas de limitation quant au nombre d'équipes que l'on désire inscrire.

Les frais d'inscription par équipe s'élèvent à CHF 100.00.

Squash Romandie se réserve le droit d'accepter des équipes invitées.

4. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Toutes les équipes masculines seront composées de quatre joueurs.

Toutes les équipes féminines seront composées de trois joueuses.

En ce qui concerne la distribution des joueurs par équipe, les joueurs seront strictement tenus de jouer selon leur rang dans le classement.

Les joueurs occupant les 4 premiers rangs au classement sont dans l'obligation de jouer dans la 1^{ère} équipe.

Les joueurs occupant les 8 premiers rangs au classement peuvent jouer dans les 1^{ère} et 2^{ème} équipes.

Les joueurs occupant les 12 premiers rangs au classement peuvent jouer dans les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} équipes.

Le règlement sera appliqué par Squash Romandie sans le besoin d'un protêt d'une autre équipe. Si une équipe joue avec un joueur qui n'est pas conforme au règlement (sans avoir été approuvé par Squash Romandie avant le match), les résultats du match et des joueurs ne seront pas acceptés. Si les deux équipes sont d'accord, le match peut être rejoué. Sinon, le match compte comme une défaite 4-0.

5. QUALIFICATION

Licence Squash Romandie

1. Tous les joueurs représentant des équipes dans les Championnats Interclubs sont tenus d'avoir une licence de jeu Squash Romandie valide au moment de leur participation.
2. Un joueur n'a pas le droit de représenter plus d'un club par saison*. La qualification d'un joueur au sein d'une équipe sera validée à l'occasion de la première rencontre au cours de laquelle le joueur représente son équipe et ce, à l'exclusion d'une appartenance à toute autre équipe pour le reste de la saison.

**Dans l'éventualité d'un déménagement ou d'un différend avec le club pour lequel il joue, un joueur a la possibilité d'introduire une demande écrite de transfert à Squash Romandie (par e-mail ou fax) en faisant suivre copie au président du club.*

6. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS

1. Les Championnats seront organisés sur la base d'un principe divisionnaire, comprenant une Division de Super Ligue et d'autres divisions avec pour critères de subdivision des facteurs géographiques*, et des facteurs de mérite déterminés par la promotion ou la relégation.

**Lorsque deux équipes d'un même club se retrouvent dans la même division, le président du club a la possibilité de faire une demande de changement de division en accord avec les équipes de la division concernée.*

2. Les Championnats ont, en principe, lieu les mardis soir.

Toutes les dates de matches sont établies par Squash Romandie.

- a. Si une équipe se trouve dans l'impossibilité de jouer à la date officielle prévue, elle est dans l'obligation d'en informer l'équipe adverse au plus tard à 12 : 00 (midi) du vendredi précédent. Dans le cas où elle ne le fait pas, le match sera déclaré W/O à son encontre.
- b. La date pour une nouvelle rencontre sera fixée entre les dates des deux matches consécutifs. Squash Romandie doit être averti avant l'annulation de la rencontre officiellement prévue, pour éviter une annulation du match retardé.

- c. Les matchs de barrage auront lieu dans les deux semaines suivant la fin des matchs interclubs.
- d. Squash Romandie se réserve le droit de modifier les groupes interclubs.

7. SCORING

- a. Il a été décidé d'octroyer un point de bonus pour les joueurs gagnants des matchs interclubs.
- b. Il a été décidé de changer les modalités pour l'octroi des points pour les Clubs lors des rencontres Interclubs comme suit :
 - a) 3 points pour toute victoire et 0 points pour l'équipe perdante;
 - b) 2 points pour toute victoire découlant d'un match nul remporté sur le compte des matchs gagnés et 1 point pour l'équipe perdante dans le cadre du match nul en question;
 - c) 1 point pour chaque équipe en cas de match nul avec égalité de jeux.
- c. Il est à signaler qu'il est impératif que les joueurs soient à l'heure pour les matchs d'Interclubs.

8. CRITÈRES DE CLASSEMENT

En cas d'une égalité de points dans le classement, le rang sera déterminé sur la base de :

1. Le plus grand nombre de matches gagnés.
2. Le plus grand nombre de jeux gagnés.
3. Les rencontres directes (matches, jeux, points individuels).
4. Le plus grand nombre de points individuels gagnés.

Les critères ci-dessus sont également valables pour les rencontres de promotion/relégation.

S'il n'y a pas de vainqueur à l'issue du premier tour de rencontres de promotion/relégation, le gagnant sera déterminé par tirage au sort.

Il incombe au capitaine de l'équipe gagnante de transmettre les résultats des interclubs :

1. Les résultats doivent parvenir à Squash Romandie dans les 5 jours qui suivent la date officielle du match.
2. Les résultats doivent être rédigés au format officiel Excel (disponible sur le site de Squash Romandie, sous : admi « card of results »).
3. Si le formulaire n'est pas transmis dans les délais, Squash Romandie considèrera que le match n'a pas eu lieu (résultat zéro).

9. PROMOTIONS ET RELÉGATIONS

Les équipes seront promues et reléguées à la fin de chaque saison sur la base du résultat de tous les matchs joués aux dates déterminées par squash Romandie.

1. Matches de barrage : la première équipe Est 1 jouera contre la première équipe Ouest 1. Le gagnant aura la possibilité d'aller en Super Ligue. S'il ne le désire pas, le finaliste pourra bénéficier de la promotion.
2. Il y aura également des matchs de barrage entre la première équipe Est 2 et la première équipe Ouest 2. Les deux équipes auront la possibilité de monter en première ligue.
3. Les matchs de barrage se dérouleront dans les lieux du club qui aura gagné le plus grand nombre de points au cours de la saison ou dans un club choisi par Squash Romandie.
4. Les joueurs des équipes se présentant aux matchs de barrage devront avoir joué au moins trois matchs d'interclubs pour l'équipe du club dont ils font partie au cours de la saison.

10. DOMAINES NON COUVERTS PAR LE RÈGLEMENT

Tout sujet donnant lieu à débat concernant les qualifications et qui ne serait pas traité dans ce règlement doit être présenté à Squash Romandie au plus tard 14 jours avant la date à laquelle une décision est requise afin qu'il puisse être statué sur le sujet.

La décision de Squash Romandie pour tout ce qui a rapport avec les Championnats est définitive.

11. LES RÈGLES DU JEU

Les règles en vigueur seront les Règles des Raquettes de Squash WSF telles qu'elles sont éditées par Squash Romandie.

Les Championnats se dérouleront sur des courts conformes aux normes du WSF.

Le comptage de référence est soit le comptage PAR WSF à 11.

12. DÉSISTEMENTS

S'il advenait qu'un club dût se désister des Championnats Interclubs,
Le capitaine de l'équipe serait dans l'obligation, au plus vite de :

1. Contacter Squash Romandie par écrit et énoncer le motif du désistement.
(L'e-mail est accepté. Les messages téléphoniques ne le sont pas).
2. Contacter de manière regroupée tous les autres organisateurs de Clubs et confirmer le désistement par écrit une semaine avant la date prévue.

13. CODE DE CONDUITE

La responsabilité incombe aux sections en compétition d'assurer que tous les joueurs de leurs équipes se comportent conformément au Code de Conduite défini par le WSF. (Disponible à la demande).